

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE BALLAIGUES  
DU 8 DECEMBRE 2017**

L'appel nominal indique la présence de 28 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre la séance à 19h. Débattons en bonne intelligence avec l'estime de chacun et le respect des opinions.

L'ordre du jour, modifié comme suit, est adopté (ajout point 6) :

1. Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2017
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Rapport de la commission des finances qui a examiné le projet de budget 2018
5. Préavis municipal relatif au plan partiel d'affectation (PPA) intercommunal « Bel Coster », à l'octroi de droits distincts et permanents de superficie en faveur de la future société d'exploitation des éoliennes, ainsi qu'à la prise en considération de pétitions en lien avec le projet éolien « Bel Coster »
6. Rapport de la commission de gestion
7. Attribution du produit des amendes 2017
8. Propositions individuelles et divers

### **1. Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2017**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

### **2. Communications de la Municipalité**

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** annonce que lors de la séance du 12 février 2018, M. Saita viendra présenter le sujet de la péréquation. Ensuite, le rapport concernant le projet Bel Coster sera rendu pour la séance du 12 mars 2018.

**M. le Municipal Christian Nyffenegger** donne les informations suivantes :

#### **ORPC**

Le corpus (feuille de route) a été finalisé pour la nouvelle ORPC qui débute le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Une halle sera construite à Gollion afin de ranger les véhicules et son annexe sera utilisée pour des salles de cours. Le coût de la halle représente CHF 4'000'000.- et celui de l'annexe

représente CHF 1'200'000.- mais une subvention cantonale sera attribuée. Le nouveau siège est désormais à Orbe et tout est opérationnel depuis deux semaines. Lors de la séance du 7 décembre, le comité de direction a nommé le major Sébastien Poncet en tant que commandant de l'ORPC Jura-Nord vaudois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **AscoVaBaNo**

La remise du tableau des prévisions des effectifs indique que le nombre d'élèves augmente. Ces prévisions sont basées sur les naissances. Au niveau des salles de classe, il n'est pas nécessaire d'en créer pour l'instant à Vallorbe et à Ballaigues. En ce qui concerne Vaulion, une classe supplémentaire sera créée d'ici 2019-2020. La salle des maîtres sera déplacée en dessous du collège où se trouve un appartement.

**M. le Municipal Thomas Maillefer** annonce que les travaux à la ruelle du Chalet sont bientôt terminés. L'enrobé a été posé le 7 décembre. Il reste quelques petites finitions à apporter afin de rendre le chemin accessible aux piétons.

**M. le Municipal Jean-François Faivre** informe le Conseil que des gouttières sont visibles au Marché Raymond. En effet, il y a eu un choc lors de la soirée de gym contre un radiateur, ce qui a poussé la fixation de 3 cm et ceci a dessoudé le tuyau. La fuite est réparée.

Les travaux du toit de la Maison de Commune sont bientôt terminés. Il reste 6-8 m<sup>2</sup> de plaquage en ferblanterie. Il faudra donc attendre des jours meilleurs pour le faire. Une fois les nettoyages effectués lundi prochain par l'entreprise de nettoyage, les locataires pourront enfin le retrouver et M. Faivre relève que la différence de chaleur est grande.

### **3. Communications des représentants aux associations intercommunales**

Néant.

### **4. Rapport de la commission des finances qui a examiné le projet de budget 2018**

**M. Nathanaël Bourgeois** donne lecture du rapport dont voici l'extrait des considérations générales :

« Le budget présenté par la Municipalité est équilibré avec un excédent de revenus de CHF 90'545.00 représentant 1.25% des recettes (à comparer pour le budget 2017 avec un excédent de revenus de CHF 53'607.30 représentant 0.70% des recettes).

Plus que l'incertitude économique, c'est désormais la mise en œuvre anticipée de la réforme de la fiscalité qui oblige la Municipalité à rester prudente. En attendant, la mise en œuvre du nouveau Projet fiscal 17 (PF17), cette anticipation coûtera CHF 50 mios supplémentaires aux communes vaudoises. Concrètement, le taux d'imposition sur le bénéfice des personnes morales passe de 8.5% à 8.0%. A cet effet, une diminution de revenus d'impôts sur les personnes morales de CHF 500'000.- a été budgétée. Par ailleurs, les autres rentrées fiscales principales sont budgétées sans changement.

Ce budget 2018 reste malgré tout un bon budget duquel émane une marge d'autofinancement de CHF 322'120.00, ce qui permet de réaliser un bon niveau d'entretien (env. CHF 600'000.00 pour l'entretien des immeubles et routes, stable par rapport aux comptes 2016), d'augmenter les achats (achats mobilier, matériel, véhicule, etc pour CHF 141'000.00, contre CHF 55'398.10 aux comptes 2016) et poursuivre pied au plancher le plan d'investissement de la législature 2016-2021 en investissant un montant de CHF 3'465'000.00 (principaux investissements : Croix d'Or, entrée Dentsply et conduites « Le Friand-Chez Thouny »).

A noter que les communes doivent développer des trésors d'ingéniosité pour planifier les effets de la facture sociale et de la péréquation. En effet, le Canton de Vaud ne fournit aucune aide pour la planification. Toutefois, des outils de planification ont été développés par certains boursiers communaux afin de pouvoir planifier de manière prévisionnelle le montant de la facture sociale et de la péréquation à payer compte tenu du budget prévu.

D'un point de vue strictement comptable, on remarquera à nouveau la volonté, autant que possible, de faire converger l'amortissement financier avec l'amortissement comptable. »

#### **Rappel**

Revenus : CHF 7'230'511.00

Charges : CHF 7'139'966.00

Excédant de revenus : CHF 90'545.00

**M. le Président Samuel Maillefer** donne lecture des comptes.

**M. Pierre-Luc Maillefer** demande un complément d'information concernant le compte 358.331.0 (amortissements du CeVi). Est-ce que la réparation effectuée l'année dernière a été portée sur le compte à amortir ou a-t-elle été payée par la trésorerie ? De plus, il questionne la Commission de la différence entre les budgets 2017 et 2018 sur ce même compte.

**M. Nathanaël Bourgeois** répond à la 2<sup>ème</sup> question concernant les amortissements. Les bons résultats de la Commune de Ballaigues ont permis d'amortir de manière drastique le bâtiment pendant les « bonnes » années. Celui-ci a été construit en 2006 et l'amortissement doit être terminé d'ici 2036. Le montant de CHF 88'230.- correspond au montant résiduel qui est à l'actif du bilan. Le montant des réparations a fait l'objet d'un préavis et il a été indiqué que la somme serait portée au compte d'actif et qu'il était également amorti sur 30 ans. Donc il est compris dans ces CHF 88'230.-.

**M. Pierre-Luc Maillefer** demande si la Commission s'est renseignée sur la répartition de l'augmentation des 10% à propos du compte 730.365.0 Participation des soins à domicile AVASAD. En effet, si l'on compare le montant entre les comptes 2016 et le budget de 2018, cela représente environ 10% d'augmentation. Est-ce dû à une augmentation du nombre de personnes qui ont recours à ces soins ou à une augmentation des coûts ?

De plus, il souhaiterait savoir si la Municipalité connaît le résultat du questionnaire de satisfaction concernant la Commune de Ballaigues.

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** répond que dans ce cas-là, il convient de raisonner en tant que « Canton ». Ce n'est pas une facture adaptée aux besoins et exigences de Ballaigues. Les organes régionaux fixent un montant par habitant, non négociable. Ensuite, la population a effectivement augmenté et cela a une influence sur le montant à payer. Concernant le résultat du questionnaire, il n'a pas de retour.

**M. Pierre-Luc Maillefer** remercie le Syndic et suggère à la Commission de gestion que ce sujet pourrait faire l'objet d'un questionnement. Il serait intéressant de savoir si le village de Ballaigues en profite de la même façon parce qu'il a aussi une augmentation de ses personnes âgées qui ont recours au CMS.

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** apporte une précision. Cette somme de CHF 95.50 est la même pour toutes les communes. Chaque situation est différente donc pour certaines personnes, elles seront satisfaites et d'autres ne le seront pas. D'une manière générale, ce système fonctionne bien. Au niveau national, le canton de Vaud se positionne bien dans ce domaine-là puisqu'il est le pionnier du maintien à domicile. Les personnes en suisse-alsacienne, entrent plus tôt et plus facilement en EMS alors qu'ici les personnes restent le plus longtemps possible chez eux.

**M. le Municipal Christian Nyffenegger** ajoute que, comme déjà présenté au Conseil suite à une séance de l'AVASAD, ils parlaient d'une augmentation des coûts qui allait se situer entre un 8.5% et 10.5%. Il y a en effet toujours plus d'heures à combler et d'ici 2035, il y aura trois fois plus de personnes qui auront atteint l'âge de 65 ans.

**M. Raymond Durussel** souligne que les prestations à domicile ne sont pas uniquement destinées aux personnes âgées mais le sont aussi pour les personnes qui ont eu un accident à un certain moment de leur vie.

**M. Nathanaël Bourgeois** termine la discussion en disant que d'un côté, nous pouvons regretter les effets des réformes fiscales, néanmoins il croit quand le cas de la commune de Ballaigues, il ne faudrait pas trop se plaindre. Nous avons de la chance d'avoir une marge d'autofinancement à plus de plus de CHF 300'000.-, de pouvoir investir CHF 600'000.- pour les routes et d'acheter du matériel pour CHF 140'000.-. Finalement, il remercie le boursier ainsi que le Syndic pour leur travail effectué.

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'accepter le budget 2018 tel que présenté

**Le budget est adopté à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.**

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** remercie le Conseil de la confiance apportée à la Municipalité en acceptant ce budget à l'unanimité.

## **5. Préavis municipal relatif au plan partiel d'affectation (PPA) intercommunal « Bel Coster », à l'octroi de droits distincts et permanents de superficie en faveur de la future société d'exploitation des éoliennes, ainsi qu'à la prise en considération de pétitions en lien avec le projet éolien « Bel Coster »**

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** donne lecture du préavis.

Comme ce préavis est composé de plus de 300 pages (préavis + annexes), nous vous invitons à le consulter sur le site internet de la Commune de Ballaigues ([www.ballaigues.ch](http://www.ballaigues.ch)).

### **Conclusion**

Le projet « Bel Coster » s'inscrit pleinement dans les politiques mises en place tant au niveau fédéral que cantonal. Les communes de L'Abergement, de Ballaigues et de Lignerolle sont partenaires du projet et leurs Municipalités soutiennent activement sa réalisation. En effet, tant le tarissement annoncé des sources d'énergies fossiles que la sortie planifiée du nucléaire ou le réchauffement climatique imposent aujourd'hui une nouvelle responsabilité énergétique. Cette responsabilité implique notamment le développement local des énergies renouvelables. Le vent et le soleil représentent les sources d'énergie renouvelables les plus performantes en ce qui concerne l'efficacité, la compétitivité économique et la préservation de la biodiversité.

Au vu de l'importance croissante des énergies renouvelables, ces dernières bénéficient désormais d'un statut d'intérêt national, afin de disposer d'un poids adéquat dans la pesée des intérêts.

A son échelle, le projet « Bel Coster » participe à cette responsabilité énergétique. Le canton de Vaud dépense actuellement l'équivalent de CHF 2,6 milliards par an pour son approvisionnement énergétique, dont l'électricité représente environ 22 % et les énergies fossiles 78 %. Malgré les évidentes économies qu'il conviendra de faire, cette part dévolue à l'électricité ira en croissant dans le futur, au fur et à mesure que la société s'orientera vers une meilleure gestion de l'efficacité énergétique. Celle-ci se traduira par le passage d'une société basée sur la consommation des produits pétroliers vers une société consommatrice d'électricité propre :

voitures électriques et chauffage par pompes à chaleur en sont des exemples concrets et parlants.

En 2016, le canton de Vaud n'a assuré de manière indigène que 25 % de sa consommation électrique, portant ainsi sa dépendance énergétique globale à plus de 94 %. Le défi à relever afin de diminuer cette dépendance quasi complète aux énergies produites hors frontières sera donc colossale. C'est dans cette optique qu'il est prévu que la production indigène d'électricité passe de 25 % aujourd'hui à 60 % à l'horizon 2035. L'augmentation devra être couverte par des productions renouvelables. Cette stratégie nécessitera, en ce qui concerne l'énergie éolienne, de produire à terme entre 500 et 1'000 GWh par an dans le canton. Avec son potentiel de production énergétique de l'ordre de 60 à 80 GWh/an, le parc « Bel Coster » permettra d'augmenter de quelques 6 à 8 % la production électrique autochtone et de couvrir entre 6 et 16 % de l'objectif cantonal en termes d'éolien.

La Municipalité propose au Conseil Communal d'adopter les conclusions suivantes :

- d'adopter le projet de décision finale relative à l'étude d'impact sur l'environnement selon l'art. 17 de l'OEIE établi en rapport avec le plan partiel d'affectation (PPA) intercommunal « Bel Coster » soumis à l'enquête publique du 14 mars au 12 avril 2017 inclus.
- d'autoriser la Municipalité à créer et signer les droits distincts et permanents de superficie d'une surface de trois fois maximum 3'700 m<sup>2</sup> pour un total de maximum 11'100 m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans sur les parcelles n° 745 à Ballaigues et n° 3 à L'Abergement, appartenant à la Commune de Ballaigues, en faveur de la future société d'exploitation à créer.
- de rejeter la prise en considération et de classer les pétitions en lien avec le projet « Bel Coster ».

Le Conseil nomme la Commission suivante pour établir le rapport qui sera présenté lors de la séance du 12 mars 2018.

<b>Membres élus :</b>	M. Pierre-Luc Maillefer	25 voix
	M. Raymond Durussel	21 voix
	M. Jimmy Leresche	17 voix
	M. Stéphane Rose	16 voix
	M. Daniel Bourgeois	16 voix
<b>Suppléants :</b>	M. Frédéric Santschi	15 voix
	Mme Patricia Bourgeois	14 voix
Obtiennent des voix :	M. Cédric Leresche	11 voix
	M. Jean-Jacques Bourgeois	1 voix

## 6. Rapport de la commission de gestion

**Mme Sonia Guédât** donne lecture du rapport.

En résumé, dans son rapport, la Commission de gestion a fait part des points suivants :

### Les Cernys

Divers travaux de rénovation et remplacement du matériel ont été effectués avant l'ouverture de cette année. Le panneau photovoltaïque donne satisfaction toute l'année. Un apport d'eau courante du secteur est prévu. Le berger a pleinement répondu aux attentes de la Municipalité. Des investissements seront réalisés d'ici les deux prochaines années.

## **Vision énergétique**

Les actions réalisées à ce jour au niveau des bâtiments communaux concernent les changements de chaudières mazout au profit de chaudières gaz. De plus, divers projets sont en cours, notamment celui des éoliennes ainsi que de l'éclairage public au moyen d'ampoules LED. Une étude a été lancée concernant l'efficacité énergétique ainsi que les économies d'énergie à réaliser à la station d'épuration. La Municipalité est sensible et consciente en ce qui concerne les économies d'énergies. Finalement, la Commission encourage la Municipalité à faire appel au fonds actif VO Energie pour les énergies renouvelables.

## **Renouvellement du personnel communal**

M. Poschung a été engagé le 1<sup>er</sup> novembre suite au départ de M. Vallotton.

## **Eoliennes**

Suite à la mise à l'enquête, de nombreuses oppositions sont arrivées. Celles-ci sont traitées. En parallèle, le projet a été mis à l'enquête sur France. Le préavis est prêt et concerne le PPA. Par la suite, chaque éolienne sera mise individuellement à l'enquête.

## **Hôtel restaurant de la Croix d'Or**

Les travaux ont débuté au mois d'octobre. La réouverture est espérée pour la fin de l'année 2018, bien que certains l'envisageraient plutôt pour le printemps 2019 car dans ce genre de rénovation, nous risquons de rencontrer des problèmes imprévus. En ce qui concerne le tenancier, les personnes intéressées sont venues spontanément se présenter par le bouche à oreilles. La Municipalité est en discussion avec ces personnes.

## **Isolation du toit de la Maison de Commune**

Les travaux devraient être terminés d'ici la fin de l'année par l'entreprise Loeffler SA. Pour l'instant il n'y a pas de travaux supplémentaires à prévoir. L'endroit où les fouines entraient a été localisé (vers le porche d'entrée) et calfeutré pour éviter de nouvelle mauvaise surprise.

## **La Poyette**

La réfection du toit de la Poyette, le remplacement de trois volets et fenêtres, la réfection de deux portes ainsi que la rénovation de deux façades ont été effectués cette année par l'entreprise Loeffler SA. Une subvention de CHF 34'300.- pour les travaux a été allouée par le canton. Le changement d'un Velux, de quelques tôles supplémentaires en dessus de la porcherie et le remplacement des tôles latérales de la cheminée font partie des imprévus non budgétisés dans le préavis. A noter que le remplacement des tôles de la cheminée a été demandé par la commission qui a étudié le préavis. Au total et en tenant compte de ces imprévus ainsi que de la subvention, le montant des travaux se chiffre à CHF 55'539.- à la charge de la commune.

## **En conclusion**

La Commission de gestion remercie la Municipalité pour l'ensemble des réponses apportées à ses questions. Elle suggère à la Municipalité de demander davantage de plannings prévisionnels dans les appels d'offre afin d'avoir un critère supplémentaire lors du choix du prestataire et ainsi minimiser le temps de gêne sur les personnes impactées par les travaux. Cela permettrait également d'avoir une base de discussion avec les entrepreneurs en cas d'imprévus importants ou de non-respect pas justifiés des plannings. La Commission remercie l'exécutif pour son engagement dans la réalisation des mandats qui lui sont confiés et elle l'encourage à poursuivre sa vision concernant le développement durable et les économies d'énergies.

**M. le Syndic Raphaël Darbellay** apporte une modification au dernier paragraphe au sujet des éoliennes. Ce n'est pas la Municipalité qui a opté pour un processus par étapes mais ce sont les promoteurs.

**M. le Municipal Thomas Maillefer** précise que M. Poschung a suivi une formation de forestier et a travaillé dans des entreprises qui réalisent des projets d'aménagements. Ensuite, il a aussi travaillé dans une entreprise qui faisait de l'entretien de route. C'est dans cette dernière qu'il a appris à conduire des engins de déneigement.

**M. le Municipal Jean-François Faivre** ajoute que concernant les travaux du toit de la Maison de Commune, nous avons reçu la confirmation qu'elle allait recevoir des subventions qui s'élèveront à CHF 22'000.- (CHF 28'350.- réellement attribués moins les frais de dossier).

**M. Raymond Durussel** intervient concernant le dernier paragraphe du point « Vision énergétique », à la page n°2. Il y a deux ans, VO Energie a créé un centime pour l'énergie renouvelable que la plupart des abonnés a accepté. Elle a créé un fonds actif suite à l'accumulation des centimes par kWh vendu afin de soutenir des projets d'énergie renouvelable. Il y aura prochainement une communication à ce sujet mais il encourage déjà la Municipalité à faire appel à ce fonds pour des projets spécifiques.

## **7. Attribution du produit des amendes 2017**

**M. le Président Samuel Maillefer** informe que le montant des amendes s'élève à CHF 45.-. Ce montant est arrondi à CHF 200.- et est attribué au « Rayon du Soir ».

## **8. Propositions individuelles et divers**

**Mme Patricia Bourgeois** prend la parole au nom de la paroisse de Ballaigues et de Lignerolle, qui a le plaisir d'inviter les citoyens à son Noël qui aura lieu le vendredi 22 décembre à 19h30, à la cantine de Montcherand. Ce sera un Noël avec une crèche vivante.

**M. Jimmy Leresche** demande si un projet de trottoir est prévu dans le contour de Fontanasson, comme un bâtiment sera prochainement construit.

**M. le Municipal Thomas Maillefer** répond que pour le moment rien n'est prévu mais que cette demande peut être étudiée.

**Le Président** remercie M. Marcel Bulle pour ses 20 années de service en tant qu'huissier et lui remet une petite attention.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h05.

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 12 février 2018 à 20h15, au CeVi.

**Étaient absents et excusés** : Mmes et MM. Sylvia Erbeau, Christine Jaccard, Cécilia Wyden, Julien Erbeau, Eric Jeanneret, Valentin Santschi et Philippe Turin.

Ballaigues, le 12 décembre 2017.

Le Président :

La Secrétaire :

Samuel Maillefer

Rachel Loeffler